

A l'attention de la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
61 Avenue de Grammont
37000 Tours

Madame, Monsieur,

Deux résidents du foyer Albert Thomas ainsi qu'un membre du comité de soutien ont été conviés par téléphone le 14 février 2017, par l'intermédiaire de M. Gabillaud (directeur de la DDCS) à un rendez-vous le 16 février 2017 à 10h avec vos représentants et ceux de la Croix-Rouge.

A cette date, vous avez refusé que le représentant du comité de soutien participe à cette rencontre, prétextant ne vouloir rencontrer initialement que les représentants des résidents et discréditant ainsi la parole de l'un d'entre eux.

De plus, vous avez refusé une nouvelle fois fermement toute possibilité de dialogue avec un représentant des ex-salariés, dénigrant leur statut et réfutant ainsi leur légitimité à demander un entretien avec vos services.

Nous avons alors accepté de vous recevoir malgré ce fâcheux retournement afin d'entendre vos propositions.

Sachez tout d'abord qu'à compter de ce jour, vous ne pourrez plus scinder ainsi le comité de soutien. Celui-ci se compose des résidents dans leur intégralité, d'anciens salarié-e-s, d'individus et d'associations variés, et sera représenté à l'avenir par une délégation élue.

Apprenez ensuite que face à votre surdité quant aux revendications exprimées, l'ensemble du comité de soutien décline vos propositions. Nous demandons un nouveau rendez-vous afin d'entendre votre position claire quant aux revendications suivantes :

- Des propositions de logement pérennes pour l'ensemble des résidents.
- La reprise inconditionnelle des salariés qui souhaitent poursuivre leur travail au sein du foyer Albert Thomas, n'étant en rien responsables de sa liquidation à l'inverse de vos services.
- Des modalités d'accueil garantissant l'accompagnement du public accueilli (via des horaires d'ouverture et des effectifs dédiés) ainsi qu'un droit d'accès sans distinction de situation administrative.

Face à l'affirmation par vos services de votre incapacité à offrir un hébergement à l'ensemble des résidents et ce en raison de leur situation administrative, nous exigeons de plus que l'ensemble des personnes actuellement dans les locaux obtiennent le statut qu'ils demandent et puissent à ce titre bénéficier d'un hébergement pérenne.

Enfin, face à votre double discours, nous vous prions de nous adresser votre réponse par écrit, ne pouvant nous fier de nouveau à votre simple parole.

Veillez croire à l'expression de nos sincères salutations.

Le Comité de Soutien du Foyer Albert Thomas
réuni le 17 février en assemblée générale

